

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 FÉVRIER 2026 À 19 H 30**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre du mois de février, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BRION, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Maire.

Membres présents : M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Julie CARRA, M. Benoît COPPIN, Mme Séverine COMMEAU (arrivée à 19 h 36), Mme Claire LETHIMONNIER, M. Bernard LECESTRE, Mme Barbara COQUILLE, M. Frédéric MALÈRE.

Absentes excusées : Mme Carinne QUENISSET (pouvoir à M. Frédéric MALÈRE),
M. Philippe MAUNY (pouvoir à Mme Julie CARRA)
M. Éric SÉGADO

Absent : M. BORET Jimmy

Secrétaire de Séance : Mme Florence SYLVESTRE élue à l'unanimité

Assistent également : Mme Cindy FERREIRA, secrétaire générale de mairie

Le quorum étant fixé à 8 membres présents, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Procès-verbal de la séance du 13 janvier 2026

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Adoption de l'ordre du jour de la séance

L'ordre du jour de la séance tel que présenté est adopté à **10 voix « Pour », à 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »**.

Ordre du Jour :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Commune :
 - Ecole : semaine à 4 jours (2026/2029)
 - Travaux logement impasse de l'école : Lot électricité
 - Création emploi permanent
- Eau potable :
 - Affectation des résultats – 2025
 - Budget primitif 2026
- Assainissement :
 - Affectation des résultats – 2025
 - Budget primitif 2026
- Informations communautaires
- Informations et Questions diverses

ÉCOLE : SEMAINE DE 4 JOURS (2026/2029)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Julie CARRA, adjointe aux affaires scolaires.

Madame Julie CARRA informe le Conseil Municipal que l'organisation du temps scolaires à l'école maternelle et élémentaire est arrivée à échéance. Il faut renouveler la demande de la semaine à 4 jours pour les rentrées scolaires 2026 à 2029.

Horaires à compter du 1^{er} septembre 2026					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Entrée	8 h 30	8 h 30		8 h 30	8 h 30
Sortie	11 h 40	11 h 40		11 h 40	11 h 40
Entrée	13 h 25	13 h 25		13 h 25	13 h 25
Sortie	16 h 15	16 h 15		16 h 15	16 h 15

Les horaires ont été adoptés lors du conseil de classe qui s'est réuni le 04 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **10 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**
DÉCIDE de renouveler la demande de la semaine à 4 jours pour les rentrées 2026 à 2029.

TRAVAUX LOGEMENT IMPASSE DE L'ÉCOLE : LOT ÉLECTRICITÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise retenue lors de l'attribution des lots, a revalorisé son devis le 09 novembre 2025, de 10 013,53 € TTC on passe à 17 341,74 € TTC, soit une plus-value de 7 328,21 € TTC.

Par rapport aux différentes entreprises qui ont répondu, le lot électricité est donc caduc.

Monsieur le Maire a recontacté les entreprises pour qu'ils réévaluent leurs devis ainsi que de nouvelles entreprises.

LOT ÉLECTRICITÉ - TTC	
HASIAK	17 341,74 €
AD Électricité	
AN Elec	
Alexandre CHOPARD	12 055,18 €
TSE89 – Tony FREMION	

Monsieur le Maire propose de reporter la décision au prochain conseil municipal pour attendre les nouveaux devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 10 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, de reporter la décision au prochain conseil municipal.

CRÉATION EMPLOI PERMANENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ en retraite de l'agent de maîtrise actuellement en poste, il convient de procéder au remplacement de cet agent avec un temps de transmission de savoir-faire.

Conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, Monsieur le Maire propose de créer un emploi permanent d'adjoint technique polyvalent à temps complet à raison de 35 heures par semaine pour l'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux, de la voirie, du matériel communal, du réseau eau et assainissement et de divers travaux polyvalents à compter du 1^{er} mai 2026.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L 332-14 ou L 332-8 du code général de la fonction publique. En cas de recrutement d'un contractuel en référence à l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, sont précisés :

- le motif invoqué : « Pour tous les emplois des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants » ;
- le niveau de recrutement : sur l'expérience professionnelle
- le niveau de rémunération de l'emploi créé : indice brut : 478 et indice majoré : 420

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »** d'adopter la proposition du Maire de création d'un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} mai 2026 et selon les modalités décrites ci-dessus :

- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat le cas échéant.

EAU POTABLE : AFFECTATION DES RESULTATS - 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous passons en Compte Financier Unique (CFU) et à la suite d'un problème sur Hélios dernièrement nous n'avons pas pu échanger avec le trésorier les résultats 2025 du budget Eau.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats 2025 au budget Eau 2026 comme suit :

Investissement :

- Résultats 2025 :	- 7 895,73 €
- Report 2024 :	+ 14 981,37 €
- Total à affecter au 001 au BP 2026 :	+ 7 085,64 €

Fonctionnement :

- Résultats 2025 :	+ 112,76 €
- Report 2024 :	+ 77 173,77 €
- Total à affecter au 002 au BP 2026 :	+ 77 286,53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, l'affectation des résultats du budget Eau Potable comme indiqué ci-dessus.

EAU POTABLE : BUDGET PRIMITIF 2026

Le Maire présente le Budget Primitif Eau Potable 2026 par chapitre qui s'équilibre de la façon suivante et propose de le voter.

Fonctionnement :

Chapitre	Dépenses	BP 2026	Chapitre	Recettes	BP 2026
60	Achats et variations de stocks	12 050.00 €	002	Excédent Fonctionnement	77 286.53 €
61	Services extérieurs	75 189.92 €	70	Vente et Prestations Services	43 000.00 €
62	Autres services extérieurs	7 100.00 €	76	Produits financiers	5.00 €
			777/042	Quote-part des subventions	3 303.85 €

63	Impôts, taxes et versements assimilés	500.00 €			
70	Reversement Redevances	10 000.00 €			
65	Autres charges de gestion courante	4 100.00 €			
68	Dépréciations et provisions	5 000.00 €			
68/042	Dotations aux amortissements	9 655.46 €			
Total		123 595.38 €		Total	123 595.38 €

Investissements :

Chapitre	Dépenses	BP 2026	Chapitre	Recettes	BP 2026
			001	Excédent d'Investissement	7 085.64 €
13/040	Subvention d'investissement	3 303.85 €	28/040	Amortissements des immos	8 422.03 €
1641	Capital emprunt	3 000.00 €	1641	Emprunt	60 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	69 203.82 €			
Total		75 507.67 €		Total	75 507.67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte**, à **11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Budget Primitif Eau Potable 2026.

ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS - 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous passons en Compte Financier Unique (CFU) et à la suite d'un problème sur Hélios dernièrement nous n'avons pas pu échanger avec le trésorier les résultats 2025 du budget Assainissement.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats 2025 au budget Assainissement 2026 comme suit :

Investissement :

- Résultats 2025 :	- 25 736,55 €
- Report 2024 :	+ 49 623,53 €
- Total à affecter au 001 au BP 2026 :	+ 23 886,98 €

Fonctionnement :

- Résultats 2025 :	- 11 481,98 €
- Report 2024 :	+ 9 859,13 €
- Total à affecter au 002 au BP 2026 :	- 1 622,85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à **11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, l'affectation des résultats du budget Assainissement comme indiqué ci-dessus.

ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2026

Le Maire présente le Budget Primitif Assainissement 2026 par chapitre qui s'équilibre de la façon suivante et propose de le voter.

Fonctionnement :

Chapitre	Dépenses	BP 2026	Chapitre	Recettes	BP 2026
002	Excédent Fonctionnement	1 622.85 €			
60	Achats et variations de stocks	1 000.00 €	70	Vente et Prestations Services	88 307.69 €
61	Services extérieurs	6 700.00 €	75	Autres produits de gestion	10.00 €
62	Autres services extérieurs	51 250.00 €			
63	Redevance Perf. Système Collectif	600.00 €	777/042	Quote-part des subventions	8 701.95 €
66	Charges financières	1 632.00 €			
67	Charges exceptionnelles	550.00 €			
68	Dépréciations et provisions	3 000.00 €			
68/042	Dotations aux amortissements	30 664.79 €			
Total		97 019.64 €		Total	97 019.64 €

Investissements :

Chapitre	Dépenses	BP 2026	Chapitre	Recettes	BP 2026
			001	Excédent d'Investissement	23 886.98 €
13/040	Subvention d'investissement	8 701.95 €	28/040	Amortissements des immos	30 664.79 €
16	Emprunts	11 500.00 €			
21	Immobilisations corporelles	89 349.82 €	1641	Emprunt	55 000.00 €
Total		109 551.77 €		Total	109 551.77 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte**, à **11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Budget Primitif Assainissement 2026.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

- Finances et CLCT : néant.
- Urbanisme : néant.
- Voirie et Travaux : néant.
- Environnement : néant.
- Développement économique : néant.
- Aménagement Territoire et Tourisme : néant.
- Habitat : néant.

- Déchèterie : néant.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Déclaration d'intention d'aliéner :

	Néant
--	-------

- Monsieur le Maire :

- Lecture de deux courriers : l'association des Jeunes Agriculteurs du Migennois remercie la commune pour son soutien lors des manifestations et Monsieur Julien MALÈRE qui candidate au poste d'agent technique polyvalent en proposant les services de son entreprise.
- Madame BURGER de l'entreprise Eiffage a reporté le rendez-vous avec Monsieur le Maire et les agriculteurs concernant l'état des chemins et de la voirie communale à la suite des travaux sur les pylônes.
- De nombreux nids de poules sont à déplorer sur la voirie communale. L'enrobé est commandé auprès des services de la CCJ.

- Mme Séverine COMMEAU :

- Loto du Comité des Fêtes le dimanche 22 mars 2026.
- Qu'est-ce que la MAM qui fait actuellement l'objet d'un sondage sur la Commune ?
Réponse de Monsieur le Maire : c'est une Maison Assistante Maternelle qui regroupe 2 à 3 assistantes maternelles dans un même local (environ 80m²). Cela permettrait aux parents travaillant en 2/8 d'avoir des nourrices avec des horaires plus amples. Merci de répondre au questionnaire.
- Des habitants de la rue du Vaunoyer entendent des coups de feu en journée sur la commune, pas loin des habitations.

- M. Benoit COPPIN :

- La gouttière vers la porte sud de l'église déborde. Voir pour la déboucher et/ou la réparer.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 39.

Table des délibérations :

- Commune :
 - École : semaine de 4 jours (2026/2029)
 - Création emploi permanent
- Eau :
 - Affectation des résultats – 2025
 - Budget primitif 2026
- Assainissement :
 - Affectation des résultats – 2025
 - Budget primitif 2026

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires :

Après dépôt en Préfecture le

Et publication le

Le Maire,
Philippe PETIT



La secrétaire de séance,
Florence SYLVESTRE